

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/127

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 25 OCTOBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 9 : SEMAINE SUR LE RESPECT ET LE HANDICAP DANS LES ÉCOLES

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Anne FOLNY, adjointe au maire, qui explique que :

- dans le cadre de la semaine sur le respect et le handicap qui se déroulera du 15 au 19 novembre 2021, les associations "Vue d'ensemble", "Handicap de Moselle" et "le club escrime handicap de Sarrebourg" viendront animer cette semaine,
- les enfants pourront ainsi se mettre en situation d'handicap moteur et visuel au travers d'ateliers (foot avec balles connectées, chien guide, braille, marathon dans le noir, contes dans le noir...),

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide dans le cadre de la venue de ces associations dans les diverses écoles de la ville, de prendre en charge 4 000 € au titre des ateliers organisés,
- décide de prendre en charge les frais de repas des divers intervenants de chaque association sur la durée des 3 jours,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 27 octobre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 27 octobre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT